

- ARTICLE 23 :** Dépôt d'une requête
ARTICLE 24 : Consentement à l'arbitrage
ARTICLE 25 : Arbitres
ARTICLE 26 : Accord quant à la nomination des arbitres
ARTICLE 27 : Jonction de procédures
ARTICLE 28 : Accès des Parties aux documents et aux audiences
ARTICLE 29 : Lieu de l'arbitrage
ARTICLE 30 : Accès du public aux audiences et aux documents
ARTICLE 31 : Observations des tiers
ARTICLE 32 : Droit applicable
ARTICLE 33 : Rapports d'experts
ARTICLE 34 : Mesures provisoires de protection et sentence définitive
ARTICLE 35 : Caractère définitif et exécution de la sentence
ARTICLE 36 : Sommes reçues au titre de contrats d'assurance ou de garantie

SECTION D – PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

ENTRE ÉTATS

- ARTICLE 37 :** Différends entre les Parties

SECTION E – DISPOSITIONS FINALES

- ARTICLE 38 :** Consultations et autres mesures
ARTICLE 39 : Portée des obligations
ARTICLE 40 : Exclusions
ARTICLE 41 : Application et entrée en vigueur

ANNEXES

- ANNEXE B.10 :** Expropriation
ANNEXE C.21 : Conditions préalables au dépôt d'une requête ou à la poursuite des travaux d'un Tribunal constitué en vertu de la section C : Conditions spécifiques à une Partie